

INSTITUT MONTAIGNE



Protection sociale : une mise à jour vitale

Un rapport de l'Institut Montaigne, co-piloté par Jean-Charles Samuelian, président-directeur général et co-fondateur d'Alan et Guillaume Sarkozy, président de la Fondation Malakoff Médéric Handicap.

[Cliquez ici pour télécharger le rapport](#)



Paris, le 28 mars 2018 - Chaque année, plus de 700 milliards d'euros sont consacrés à la protection sociale en France. Malgré l'investissement considérable qu'il représente, notre système est aujourd'hui en péril : déficits structurels, illisibilité, problèmes d'efficacité, etc. Notre conviction est que la révolution numérique constitue une opportunité sans précédent pour le transformer en profondeur, notamment au bénéfice de l'expérience utilisateur des citoyens.

Simplifier les procédures, clarifier les objectifs qui incombent au système, permettre l'accès et le traitement des données pseudonymisées, personnaliser les services, etc. Grâce au numérique, une protection sociale plus forte, plus juste socialement, et en adéquation avec les besoins de la population est possible.

Parce qu'il est urgent que les pouvoirs publics se saisissent de cet enjeu, l'Institut Montaigne publie aujourd'hui un nouveau rapport : *Protection sociale : une mise à jour vitale*. Il y formule 10 propositions pour permettre au système de protection sociale "à la française" de réussir sa transformation numérique.

[RETROUVEZ ICI LES 10 PROPOSITIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE](#)

"Les nouvelles technologies peuvent simplifier la protection sociale pour chacun de nous. Prenons ce virage pour garantir l'avenir de notre modèle et en renforcer les principes directeurs : solidarité et assurance. C'est tout l'objet de ce rapport, qui vise à susciter l'organisation d'un débat public." **Jean-Charles Samuelian, président-directeur général et co-fondateur d'Alan et Guillaume Sarkozy, président de la Fondation Malakoff Médéric Handicap, co-présidents du groupe de travail de l'Institut Montaigne à l'origine de ce rapport.**

1. Un système à bout de souffle

Un système obsolète, illisible et inéquitable

La protection sociale doit garantir à la population française les conditions financières suffisantes pour **faire face aux risques sociaux** (maternité/famille, emploi, santé, pauvreté/exclusion sociale, vieillesse). Rester fidèle au socle de valeurs adossé à ce système, fondé sur la **solidarité** et l'**assurance**, est crucial.

Hérité de la Seconde Guerre mondiale - et peu renouvelé - notre modèle de protection sociale est souvent perçu par ses usagers comme un véritable **labyrinthe bureaucratique**. Cette complexité met à mal ses fondements : une partie des citoyens **ignorent même l'existence de certains droits** auxquels ils peuvent prétendre alors que le **taux de recours pour les prestations sociales devrait être de 100 %** ([voir proposition 5](#)).

En matière d'allocation des ressources, les résultats sont également insatisfaisants. Alors même que les dépenses de protection sociale représentent un tiers du produit intérieur brut, **le taux de pauvreté est encore de 14 %, et a même récemment augmenté**. En dépit des moyens alloués, des **déserts médicaux** se développent sur le territoire et les **inégalités de santé se creusent** : un homme de 35 ans qui travaille comme cadre peut espérer vivre encore 49 ans, contre moins de 43 pour un homme ouvrier.

La pérennité de notre protection sociale en question

Le **déficit de la protection sociale** demeure élevé (5,1 milliards d'euros en 2015, soit plus de 0,7 % du montant total des prestations). Or sa santé financière inquiète à moyen-long terme, du fait notamment du **vieillissement démographique** et de l'**augmentation des coûts de traitement**. En 2045, plus de 31 % de la population aura plus de 60 ans. La remise en question du **modèle classique du salariat** par les entreprises de la nouvelle économie rend d'autant plus urgente la refonte du financement de la protection sociale. Elle pourrait notamment passer par l'harmonisation progressive des statuts des travailleurs, **vers un statut unique de l'actif** ([voir proposition 7](#)).

La prise de conscience du besoin de dépoussiérer notre protection sociale s'affirme pourtant peu à peu. La mise en place du **dossier médical partagé**, de la **plateforme unique de connexion** ou la progressive **dématérialisation de certaines demandes** sont les preuves de ce mouvement. Néanmoins, la France demeure, par prudence, en retrait.

2. Protection sociale : oser le numérique

Il ressort des nombreux entretiens conduits par le [groupe de travail de l'Institut Montaigne](#) auprès d'acteurs de la protection sociale et du numérique que les nouvelles technologies permettraient, à terme :

- **de mieux servir** : les usagers doivent être les premiers bénéficiaires de ces évolutions, en termes de qualité de service ou d'expérience utilisateur ;
- **de mieux protéger** : les données disponibles et les outils mis à disposition des usagers doivent permettre une plus grande protection de ces derniers et une meilleure prévention ;
- **de mieux communiquer** : notre système de protection sociale est aujourd'hui illisible pour une grande partie de la population, alors qu'une meilleure information et une plus grande pédagogie permettraient d'impliquer davantage le citoyen ;
- **de mieux gérer** : le numérique est un outil indispensable pour améliorer la gouvernance et le financement du système.

L'innovation au service du citoyen

Les outils numériques offrent la possibilité d'une **simplification** administrative, d'une plus grande **productivité** et d'une meilleure **qualité de services**, rendus plus individualisés. La relation entre le citoyen et le système de protection sociale peut être améliorée grâce à la technologie, qui autorise le passage d'un système **curatif** à un système tourné vers la **prévention**. De manière générale, les données sont à même d'améliorer **chacune des branches** de la protection sociale - simplification des choix de carrière, meilleure orientation des citoyens vers les formations, prise en compte de leur situation en temps réel *via* la **déclaration sociale nominative** par exemple ([Voir propositions 3 et 4](#)).

D'une "solidarité de principe" à une "solidarité réelle"

Il existe une crainte de voir la logique de solidarité du système affaiblie, du fait d'une potentielle individualisation du risque liée aux données personnelles. Cela pourrait ainsi rendre obsolète le partage du risque. Or, cette menace peut être relativisée et combattue grâce aux garde-fous que constituent notre **cadre juridique** et les **valeurs piliers de notre système**. La technologie comme partage et exploitation des données pseudonymisées permet au contraire de **renouer avec les objectifs initiaux**. Elle autorise en effet une meilleure identification des **besoins spécifiques de certaines catégories de population** et entraîne une double amélioration : celle de l'**efficacité** et celle de la **justice** de notre protection sociale. Ce d'autant plus que le numérique est un moyen de réduire la fraude et les abus ([voir propositions 2 et 10](#)).

Un pilotage garant de la sécurité

Si le numérique est plein de promesses, il est néanmoins nécessaire de s'assurer de l'**encadrement suffisant de son utilisation** et d'**engager un débat public**, notamment autour de l'accès à la donnée, pour témoigner des avantages sociétaux et économiques que celui-ci représente. Il revient à l'Etat de **créer un écosystème** encourageant les collaborations entre secteurs public et privé dans le domaine de la protection sociale ([voir proposition 9](#)) et de **piloter la sécurisation** de l'information. En ce sens l'Institut Montaigne propose au gouvernement de nommer un "**directeur de la transformation numérique**" dédié à la protection sociale et, plus largement, de lancer un **plan national numérique pour la responsabilisation des acteurs** ([voir propositions 6 et 8](#)).

[RETROUVEZ ICI LES 10 PROPOSITIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE](#)

[Cliquez ici pour télécharger le rapport](#)

Nous vous attendons sur [Twitter](#), [Facebook](#) et sur [Instagram](#).
Inscrivez-vous à notre [newsletter](#).

Contact presse :
Institut Montaigne

Lara Oliveau, chargée de communication
01 53 89 05 73 – loliveau@institutmontaigne.org

À propos de l'Institut Montaigne : Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées créé en 2000. Il élabore des propositions concrètes autour de quatre axes de politiques publiques : action publique, cohésion sociale, compétitivité et finances publiques. Adressés aux pouvoirs publics, ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche ouverte sur les comparaisons internationales, rigoureuse et critique. L'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons très divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 2 % d'un budget annuel de 4,5 millions d'euros. À travers ses publications et les événements qu'il organise, l'Institut Montaigne, think tank pionnier en France, souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.